



Ordre des
**OPTICIENS
d'ordonnances**
du Québec

opticien.qc.ca

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 601
Montréal, Qc H3A 1E4
1 800 563-6345

DEMANDE DE RETRAIT DU TABLEAU

IDENTIFICATION

M. Mme	
Nom	Prénom
Adresse	Ville
Province	Code postal
Téléphone	Courriel
Téléphone 2	Numéro de permis

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE DE RETRAIT DU TABLEAU

Par la présente, je demande que mon nom soit retiré du Tableau de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

En date du (AAAA - MM - JJ)* _____ *Veuillez indiquer une date correspondant à un jour ouvrable. Aussi, veuillez prendre note que nous ne pourrons retirer votre nom du Tableau de l'Ordre à une date antérieure à celle à laquelle nous recevons votre formulaire.

1. Raison de votre retrait du Tableau de l'Ordre?

2. Exercez-vous la profession à titre d'employé ou de propriétaire?

3. Si vous exercez à titre de propriétaire, quel est le nom de l'opticien(ne) qui deviendra cessionnaire de vos dossiers afin de respecter le **Règlement sur les dossiers d'un opticien d'ordonnances cessant d'exercer?**

Prenez note que nous vous transmettrons par courriel un formulaire de « Convention de cession définitive des dossiers d'un opticien d'ordonnances » que vous devrez remplir et nous transmettre par courriel à comptabilite@opticien.qc.ca



4. Si vous déteniez une assurance collective avec Michel Rhéaume Associés (MRA) (Assurances médicaments, invalidité, vie, accident-maladie, voyage, frais généraux), vous devrez communiquer avec eux et les aviser que vous vous retirez du Tableau de l'Ordre; vous ne pourrez plus faire partie du régime d'assurances collectives de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.
Courriel : info@cabinetmra.com | Téléphone : 514 329-3333 ou 1 800 363-5956.
5. Nous vous informons qu'en vertu de l'article 32 du **Code des professions** :
32. Nul ne peut de quelque façon prétendre être (...) opticien d'ordonnances, (...) ni utiliser l'un de ces titres ou un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est, ni exercer une activité professionnelle réservée aux membres d'un ordre professionnel, prétendre avoir le droit de le faire ou agir de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à le faire, s'il n'est titulaire d'un permis valide et approprié et s'il n'est inscrit au tableau de l'ordre habilité à délivrer ce permis, sauf si la loi le permet.
L'interdiction d'utiliser les titres ou les abréviations ou de s'attribuer les initiales mentionnés au premier alinéa ou dans une loi constituant un ordre professionnel s'applique à l'utilisation de ces titres ou abréviations ou à l'attribution de ces initiales au genre féminin.
6. Dans la perspective d'un retour éventuel à la pratique, vous devrez adresser une demande de réinscription au Tableau de l'Ordre et satisfaire aux conditions qui seront alors en vigueur selon qu'il s'agit d'un retrait de moins de cinq ans ou plus de cinq ans. Nous vous référons à la **Politique relative à l'inscription au Tableau et au paiement de la cotisation professionnelle**. À sa lecture, vous constaterez que si vous décidez un jour de redevenir membre, il y aura des frais à acquitter pour ce faire.
7. Veuillez noter qu'en vertu de cette même politique, le membre qui veut que son nom soit retiré du Tableau ou qui est radié en cours d'année n'a droit à aucun remboursement.

SIGNATURE

En foi de quoi j'ai signé le :

Date (AAAA - MM - JJ)

Signature

Veuillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé par courriel à cotisation@opticien.qc.ca. Une confirmation du retrait du Tableau vous sera transmise par courriel.